

Montréal, le 30 août 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Claude Tardif et Isabelle Demers  
Rivest Schmidt  
7712, rue St- Hubert  
Montréal (Québec) H2R 2N8

M<sup>e</sup> Éric Fraser  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2014-2015  
Dossier de la Régie : R-3854-2013**

---

Chère consœur, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre des procureurs de l'UPA requérant un délai additionnel jusqu'au 6 septembre 2013 pour la transmission de leur demande de renseignements au Distributeur relativement aux mesures visant les exploitations agricoles dans le dossier mentionné en titre.

Considérant les motifs invoqués et malgré le calendrier très serré menant à une audience sur ces mesures le 27 septembre prochain, la Régie accorde à l'UPA un délai supplémentaire jusqu'à **12h le 6 septembre 2013** pour transmettre sa demande de renseignements au Distributeur. Les réponses du Distributeur à cette demande de renseignements de l'UPA devront être déposées **d'ici 12 h, le 11 septembre 2013**.

La Régie maintient par ailleurs la date limite du **9 septembre 2013, 12h**, pour les réponses du Distributeur aux autres demandes de renseignements, ainsi que la date limite du **20 septembre 2013, 12h**, pour le dépôt de la preuve des intervenants et des observations des personnes intéressées.

Veillez agréer, chère consœur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd